

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 15 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DEVE 177 Attribution de la dénomination « Pelouse Billie Holiday » à la pelouse B de l'hippodrome d'Auteuil dans le bois de Boulogne (16^{ème}).

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « Pelouse Billie Holiday » à la pelouse B de l'hippodrome d'Auteuil dans le bois de Boulogne à Paris 16^{ème} ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement, en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

La dénomination « Pelouse Billie Holiday » est attribuée à la pelouse B de l'hippodrome d'Auteuil, situé dans le bois de Boulogne à Paris 16^{ème}.